

2012/4380 - Dénomination du groupe scolaire Claude Levi-Strauss - Lyon 1er (Direction de l'Education) (BMO du 26/03/2012, p. 0660)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons pour cette délibération qui me donne l'occasion de parler de la rentrée scolaire 2012 qui se prépare.

J'ai bien entendu ce que vous en avez dit, M. l'Adjoint, ainsi que le tableau catastrophique que vous nous en avez fait. Une fois de plus la réalité est bien différente. Qu'en est-il ?

17 créations de classe et 9 retraits sont programmés sur la Ville de Lyon à ce jour. Je précise « à ce jour » car nous savons bien que la situation évolue et évoluera jusqu'à la rentrée de septembre. La preuve en est qu'entre la réunion du Comité technique spécial départemental du 12 mars, et celle du Conseil départemental de l'Education nationale du 20 mars, il y a eu une annulation de retrait de classe à la maternelle Rebatel à Lyon 3e, et une création supplémentaire de classe à la maternelle des Bleuets à Lyon 9e. Nous en sommes donc, à ce jour, à un solde positif de 8 classes.

Je me serai attendue à un discours de votre part sur la baisse de l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles. A cela, je répondrai en trois points.

Premièrement, sur l'intérêt même de cet accueil à l'âge de 2 ans...

(Brouaha.)

M. LE MAIRE : Attention à la police de l'assemblée !

Mme de LAVERNEE Inès : D'abord, je précise qu'il s'agit bien d'accueil et non de scolarisation, sur ce point, les textes sont clairs. Ensuite, j'entends le point de vue d'un pédagogue naguère très apprécié dans cette assemblée, si apprécié que vous lui aviez même confié la direction de Cap Canal...

Ce pédagogue, Philippe Meirieu pour ne pas le citer, a dit : « C'est un débat aussi ancien que l'école maternelle elle-même. Au XIXe siècle, on se posait déjà la question. » Mais c'est plutôt la position de Françoise Dolto qui a ma préférence. Mme Dolto s'opposait à cette « scolarisation » précoce, car pour elle, le fossé entre les enfants de 2 et 3 ans est aussi grand que celui qui existe entre les jeunes de 12 et 25 ans.

Deuxièmement, soyons concrets : combien d'enfants de 2 ans sont en mesure de tenir une journée entière à l'école ? Nous le savons bien, la plupart du temps, ils ne viennent qu'en demi-journée. Et se pose alors la question du mode de garde pour l'autre demi-journée.

Troisième point, il faut regarder les choses en face : les horaires d'ouverture de la crèche sont plus larges que ceux de l'école. C'est pourquoi les familles dont les deux parents travaillent préfèrent souvent recourir à la crèche.

Par ailleurs, les études ont montré que le bénéfice pour les enfants de 2 ans accueillis n'était pas très probant. C'est pourquoi l'école ne paraît pas être la solution unique, ni même préférable, pour les enfants de 2 ans. Il en existe d'autres : jardins d'enfants, classes passerelles ou jardins d'éveil – vous les connaissez tous – qui sont mieux adaptées.

Enfin, je voudrais aborder un sujet qui me tient à cœur : celui de l'accueil des enfants handicapés et les efforts importants qui ont été réalisés depuis 2005, grâce à l'action de ce Gouvernement.

Je rappelle qu'à la dernière rentrée scolaire, en France, 214.600 jeunes en situation de handicap (tous cycles confondus) ont été scolarisés en milieu scolaire ordinaire. Cela représente 13.000 élèves de plus qu'en 2010 et 60 % de plus qu'en 2005.

Pour atteindre ces résultats, 2.000 auxiliaires de vie scolaire ont été recrutées, ainsi que 28.000 contrats aidés. En 2012, les moyens consacrés à l'accueil des élèves handicapés ont augmenté de 30 %, alors que les contraintes budgétaires sont grandes. Il me paraissait important de le souligner.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je m'attendais à tout, sauf à cette intervention-là ! Mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je vais peut-être compléter votre information.

Vous avez oublié de dire que, dans la même séance du Conseil départemental d'éducation nationale, il y a eu pour la première fois, cinq suppressions de poste de RASED, et pas tous vacants, contrairement à ce qui a été dit : trois n'étaient pas vacants ; donc elles vont entraîner le déplacement de personnels. Cela veut dire, contrairement à ce qui est sorti dans la presse aujourd'hui, sur le soutien aux enfants en difficulté en maternelle, encore des moyens en moins pour le soutien des enfants en difficulté. Si nous avons, pour le moment...

(Protestations de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Laissez répondre M. Fournel !

M. FOURNEL Yves : Je vous rappelle que la préparation de la carte scolaire se fait en plusieurs étapes...

(Protestations de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien ! M. Havard faisait des rappels au règlement... Si vous voulez bien laisser M. Fournel répondre, ce serait bien, Madame de Lavernée !

M. FOURNEL Yves : ... Pour le moment, il est vrai que le solde est positif, si l'on ne tient pas compte de tous les postes de RASED, de conseillers pédagogiques, de tous les postes qui sont supprimés et qui n'étaient pas directement sur une classe. A la rentrée prochaine, les mesures que nous attendons et qui ont déjà été pré-annoncées par l'Inspecteur d'Académie, ne laisseront pas, je veux bien en prendre le pari aujourd'hui, ce solde au jour de la rentrée. On attend toute une série de mesures qui seront nettement moins positives.

D'autre part, vous oubliez de dire que nous avons une augmentation de l'effectif sur la ville et sur le Département. Avec plus de 2 % d'augmentation d'effectif, l'Inspecteur d'Académie doit faire une rentrée avec 0 poste. Donc, excusez-moi, 0 poste avec plusieurs centaines d'enfants supplémentaires, je n'ai jamais vu que cela faisait une amélioration de la situation !

Quant à votre appréciation sur le rôle de l'école maternelle et en particulier des 2-3 ans en école maternelle, je me ferai un plaisir d'envoyer votre intervention aux enseignants des écoles maternelles de Lyon, ils seront très heureux de connaître votre opinion.

(Protestations de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame de Lavernée, vous n'avez pas la parole !

Donc, chers Collègues, moi je ne voulais pas intervenir sur ce sujet : Mme de Lavernée tend des bâtons pour se faire battre !

Il se trouve qu'il y a quelques semaines, j'ai rencontré un des responsables de l'organisation de la rentrée scolaire : il m'a dit « Monsieur Collomb, jamais on ne va faire une rentrée à flux aussi tendus et demain je n'ai plus aucun moyen pour remplacer un certain nombre d'enseignants malades. » Voilà ! Et il m'a dit : « Faites passer un message qu'effectivement la rentrée va être extrêmement difficile et qu'il y aura des mesures

immédiates à prendre dans le cours de l'année, dans les deux mois qui viennent, si on ne veut pas que la rentrée ne soit catastrophique ! »

Voilà ce qu'il en est, Madame de Lavernée, de la situation aujourd'hui dans le Rhône.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)